

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

Séance
extraordinaire
du 22 janvier 2018

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 22 janvier 2018 à 21h, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu, M. Charles Audet et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Tous les membres du conseil étant présents lors du comité de travail, tous sont d'accord à tenir une séance extraordinaire pour les sujets suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.
3. Demande au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette, d'intervenir rapidement pour garantir le recrutement de nouveaux psychiatres à l'unité de psychologie de l'hôpital de Thetford.

INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRÉS.

Rapport verbal du dir.-gén. / sec.-trés. à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

1. Adoption de l'ordre du jour et ouverture de l'assemblée

01-2018-023

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a pris l'orientation du développement d'activité de plein air pour répondre à la demande de même que pour initier les jeunes et les adultes à de saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la réalisation d'un sentier en bordure de la rivière Saint-François permettant la pratique d'activités sportives accessibles à tous, douze (12) mois par année ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se fera en collaboration avec la municipalité de Paroisse de Disraeli, l'école secondaire de Disraeli et la Ville de Disraeli ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet intermunicipal répond aux besoins de plus de deux communautés ainsi que cinq (5) établissements scolaires du secteur sud de la MRC des Appalaches ;

01-2018-024

**EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,**

QUE la Ville de Disraeli soumette une demande d'aide financière au Programme d'aide pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures de services ou d'activités en milieu municipal pour la réalisation d'un sentier multifonctionnel pour le développement d'activités de plein air.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Disraeli à payer sa part des coûts au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE la Ville de Disraeli désigne le directeur général comme personne autorisée à agir et signer en son nom tous les documents relatifs au projet de sentier multifonctionnel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3. Demande au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaéтан Barrette, d'intervenir rapidement pour garantir le recrutement de nouveaux psychiatres à l'unité de psychologie de l'hôpital de Thetford.

CONSIDÉRANT QUE les trois psychiatres ont décidé de cesser l'exercice de leur profession en tant que membres actifs du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de services de santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE ces démissions entraînent la fermeture de l'unité de psychiatrie de l'hôpital de Thetford, et ce pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE les autorités du Centre intégré de services de santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches ont consenti des efforts majeurs pour assurer des services de qualité sécuritaires, et ce à la demande même des psychiatres démissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs de 1,3M \$ ont été réalisés pour rénover l'unité de psychiatrie;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement temporaire des psychiatres et même le recrutement sont actuellement bloqués du côté médical;

CONSIDÉRANT la décision des psychiatres démissionnaires de ne plus assurer les services de garde et d'urgence 24/7;

CONSIDÉRANT les impacts négatifs sur les usagers qui devront recevoir des services normalement de proximité à une heure ou plus de leur domicile entraînant aussi des conséquences sur les familles;

CONSIDÉRANT QU'en raison des difficultés de recrutement et de remplacement, la fermeture de l'unité risque fort de devenir permanente;

CONSIDÉRANT QUE les services de santé mentale sont des services de proximité tout aussi importants que les services de proximité de santé physique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches présente le plus grand nombre de suicides parmi les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

01-2018-025

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ M. ROCK ROUSSEAU**

QUE la Ville de Disraeli adresse une demande formelle au ministre de la Santé M. Gaéтан Barrette pour qu'il intervienne directement dans les plus brefs délais

pour garantir le recrutement de nouveaux psychiatres à l'unité de psychiatrie de l'hôpital de Thetford.

QUE la Ville de Disraeli demande à la MRC des Appalaches ainsi qu'aux autres municipalités de la MRC d'adopter une résolution demandant au Ministre Barrette d'intervenir immédiatement pour assurer le recrutement de nouveaux psychiatres à l'unité de psychiatrie de l'hôpital de Thetford Mines.

QUE copie de cette résolution soit acheminée au ministre M. Laurent Lessard, aux autorités du CISSSCA et à la Fondation de l'hôpital de la Région de Thetford.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. Fermeture de l'assemblée spéciale

01-2018-026

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,

De clore cette séance spéciale à 21h08.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

M. Jacques Lessard
Maire

M. Patrice Bissonnette
Dir. Gén. / Sec.-trés.
